Bonjour,

En raison de la modification prévue du PLUI-H, je voudrais formuler une remarque concernant les secteurs inconstructibles et/ou potentiellement inondables.

A la page 16, il est indiqué ce qui suit :

« Les secteurs présentant une hauteur d'eau constatée de plus de 2m sont inconstructibles. A l'intérieur des secteurs dit vulnérables et/ou potentiellement inondables, entre 0 et 2m de hauteur d'eau constatée, des prescriptions particulières sont fixées dans les zones concernées. »

Je voudrais vous faire part de mon étonnement à ce sujet. Il me paraît impensable de délivrer de nouveaux permis de construire dans des zones potentiellement inondables. Afin de ne pas créer des dégâts dans les futures habitations, il ne faudrait pas dépasser une hauteur de 50cm d'eau à condition de surélever le niveau du Rdc de cette même hauteur.

Je suis d'autant plus sensibilisé par ce point car, habitant Gidy, nous faisons partie des inondés de 2016. Ces inondations ont coûté très cher et les assurances ne seront peut-être plus en mesure de régler les sinistres dans les décennies à venir.

Merci de la prise en compte de nos remarques.

Cordialement Jean-Marie Guérin